



Travaux d'empierrement payés non finis

Par **Hary_old**, le **06/12/2007** à **01:26**

Bonjour,

après avoir établi un devis pour l'empierrement d'un parking de 100 m² et après acceptation de celui ci; les travaux ont été effectués et payés avec facture (montant égal au devis) au mois d'Avril 2007, seulement après avoir réglé l'entreprise, j'ai mesuré la surface traitée et me suis aperçu que celle ci n'était que de 85 m² il manque donc plus ou moins 15 m² la remarque en a été faite à l'entrepreneur qui reconnaît verbalement les faits mais celui ci trouve toujours des prétextes pour ne pas terminer ces travaux et ceci après maintes relances téléphoniques que dois je faire ?

les travaux sont effectués dans le gers et habite en région parisienne

Merci